



Compte-rendu de la réunion du conseil municipal du Jeudi 27 février 2020

Le Conseil municipal de Le Breuil s'est réuni en séance ordinaire, le jeudi 27 février 2020 à 20h00 sous la présidence de Monsieur Jacky PERROT, Maire.

Nombre d'élus en exercice : 14

Nombre d'élus présents : 10

Etaient présents : M. Jacky PERROT, Mme Myriam BOURACHOT, Mme Isabelle LANOIX, M. Pierre MATICHARD, M. Michel SAINT ANDRE, M. Alain LASSALLE, M. Alexandre VERNAY, Mme Mireille DURANTET, Mme Elise FOREST, M. PERRET Laurent.

Excusés : M. Edouard MATHEVET.

Etaient absents : Mme Angélique MARCEL, M. Patrick DRIFFORD, Mme Nathalie JACQUET.

Secrétaire de séance : Mme Isabelle LANOIX

Monsieur le Maire ouvre la séance à 20h05 et constate que le quorum est atteint.

I) Approbation du compte-rendu de la réunion du 07 février 2020

Monsieur le Maire demande aux élus de bien vouloir valider le compte-rendu de la réunion du Conseil Municipal en date du 07 février 2020.

Le compte-rendu est approuvé à l'unanimité.

II) Approbation des comptes de gestion et des comptes administratifs

Monsieur le Maire expose au conseil municipal les résultats de l'année 2019 et demande l'approbation du compte de gestion et du compte administratif pour le budget principal ainsi que pour le budget assainissement.

Le compte administratif de l'exercice 2019 affiche les résultats suivants :

❖ BUDGET PRINCIPAL

INVESTISSEMENT

- | | |
|------------------------------------|--------------------------------------|
| ○ Dépenses | ○ Recettes : |
| ▪ Prévu : 1 331 108.20 | ▪ Prévu : 1 331 108.20 |
| ▪ Réalisé : 930 462.51 | ▪ Réalisé : 899 821.11 |
| ▪ Reste à réaliser : 705.20 | ▪ Reste à réaliser : 6 300.00 |

FONCTIONNEMENT

- | | |
|----------------------------------|----------------------------------|
| ○ Dépenses | ○ Recettes : |
| ▪ Prévu : 492 731.00 | ▪ Prévu : 492 731.00 |
| ▪ Réalisé : 335 963.98 | ▪ Réalisé : 459 300.55 |
| ▪ Reste à réaliser : 0.00 | ▪ Reste à réaliser : 0.00 |

RESULTAT DE CLOTURE DE L'EXERCICE :

- Investissement : - **30 641.40**
- Fonctionnement : **123 336.57**
- Résultat global : **92 695.17**

❖ BUDGET ASSAINISSEMENT

INVESTISSEMENT

- | | |
|--------------------------------------|----------------------------------|
| ○ Dépenses | ○ Recettes : |
| ▪ Prévu : 74 243.00 | ▪ Prévu : 74 243.00 |
| ▪ Réalisé : 39 110.91 | ▪ Réalisé : 43 611.54 |
| ▪ Reste à réaliser : 3 900.00 | ▪ Reste à réaliser : 0.00 |

FONCTIONNEMENT

- | | |
|----------------------------------|----------------------------------|
| ○ Dépenses | ○ Recettes : |
| ▪ Prévu : 63 831.00 | ▪ Prévu : 63 831.00 |
| ▪ Réalisé : 40 803.60 | ▪ Réalisé : 62 872.53 |
| ▪ Reste à réaliser : 0.00 | ▪ Reste à réaliser : 0.00 |

RESULTAT DE CLOTURE DE L'EXERCICE :

- Investissement : **4 500.63**
- Fonctionnement : **22 068.93**
- Résultat global : **26 569.56**

III) SDE 03 : renforcement du réseau sur le poste Larrat

Monsieur le Maire informe l'assemblée que le Syndicat Départemental d'Énergie de l'Allier va prochainement réaliser des travaux de renforcement du réseau sur le poste LARRAT. Pour ce faire, une

contribution imputée en fonctionnement est demandée à la commune, pouvant faire l'objet d'un échelonnement.

Le plan de financement desdits travaux est le suivant :

Descriptif	Montant des travaux	Financement SDE 03	Contribution communale
<u>Réalisation de la dissimulation coordonnée du réseau de télécommunication :</u>			
- Réalisation des tranchées spécifiques Telecom	7 500.00 €	3 750.00 €	3 750.00 €
- Fourniture et pose des fourreaux et chambres			
- Réalisation du câblage			
TOTAL	7 500.00€	3 750.00€	3 750.00€

Monsieur le Maire propose au conseil municipal d'étaler ladite contribution sur 5 ans, soit 754 € par an.

L'assemblée, après en avoir délibéré, valide à l'unanimité cet échelonnement.

IV) Autorisation d'engager des dépenses d'investissement avant le vote du budget

Monsieur le Maire informe l'assemblée que l'exécutif de la collectivité est en droit, jusqu'à l'adoption du budget, de mettre en recouvrement les recettes et d'engager, de liquider et de mandater les dépenses de la section de fonctionnement dans la limite de celles inscrites au budget de l'année précédente.

En outre, jusqu'à l'adoption du budget, l'exécutif peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent.

Il rappelle de fait que la commune a récemment acquis un nouveau camion benne (18 960.00€ TTC) ainsi que des stores pour la double porte de la salle polyvalente (714.00 € TTC), dépenses d'investissement qu'il convient de solder avant le vote du budget.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité d'autoriser Monsieur le Maire à engager ces dépenses d'investissement pour un montant total de 19 674.00 €.

V) EPF – Demande d'autorisation pour travaux sur le terrain MINOT

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée qu'il a confiée à l'EPF-SMAF AUVERGNE l'acquisition du terrain Minot dans le cadre du projet de l'aménagement du parking de la salle polyvalente.

Il donne lecture du projet de convention de gardiennage à intervenir avec l'EPF pour permettre à la commune de prendre possession, à titre transitoire, des biens mis à sa disposition gratuite et immédiate, pendant toute la durée de la présente convention.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve l'ensemble des dispositions de la convention présentée.

VI) Contrat d'embauche pour le remplacement d'un agent en arrêt de travail

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que la cantinière Annie PERROT sera momentanément indisponible pour des raisons de santé. Il convient dès lors de procéder à son remplacement à compter du 6 mars prochain et ce jusqu'au 31 mars inclus, la retraite de Mme Annie PERROT étant effective à compter du 1^{er} avril 2020.

Monsieur le Maire ajoute que considérant les besoins du service pouvant justifier le remplacement rapide de fonctionnaires territoriaux ou d'agents contractuels indisponibles, il serait judicieux d'adopter une délibération autorisant de tels remplacements spontanés.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal valide à l'unanimité et autorise Monsieur le Maire à recruter des agents contractuels afin de remplacer des agents momentanément indisponibles.

VII) Création de poste pour le ménage de la mairie, de la salle polyvalente, des toilettes publiques et d'éventuelles tâches de ménage supplémentaires

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'il convient de créer un poste afin de réaliser le ménage de la mairie, de la salle polyvalente, des toilettes publiques ainsi que d'éventuelles tâches de ménages supplémentaires, jusqu'alors réalisés par la cantinière dont la retraite sera effective au 1^{er} avril prochain.

A cet effet, il propose de recruter une femme de ménage qui exerce déjà dans la commune, avec un contrat d'1h30 hebdomadaire. Ce temps de travail sera adapté selon les besoins.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité

VIII) Mise à jour du tableau de classement de la voirie communale

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que l'Agence Technique Départementale de l'Allier a procédé à la mise à jour du tableau de classement des voiries communales. Jusqu'alors élevé à 48 760 mètres, le linéaire total de la voirie communale s'élève désormais à 64 840 mètres.

Pour officialiser cette mise à jour, Monsieur le Maire demande à l'assemblée d'approuver le tableau qu'il présente.

Après examen et délibéré, le conseil municipal valide ladite mise à jour.

IX) Question diverses :

- **Elections municipales :** Monsieur le Maire et l'ensemble des élus présents ont procédé à la composition du bureau de vote pour les élections municipales du 15 et 22 mars prochain. Ils ont, d'autre part, établi les heures de permanence de chacun pour ces deux journées.
- **Location de la salle polyvalente pour les associations :** Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que pour les associations de la commune, la salle est mise à disposition gratuitement deux fois dans l'année pour l'organisation de manifestations. Après discussion avec le conseil municipal, il conviendra d'appliquer le tarif normal au-delà de ces deux mises à disposition.

L'ordre du jour étant levé à 22h30, Monsieur le Maire déclare la séance close.
--

